

LE FAN'S CLUB DES LIONS de GENEVE **LA CHARTE DU SUPPORTER**

Préambule

La charte s'applique en toute circonstance à toutes les activités du «Fan's Club»
Le Supporter passe un contrat moral envers le Club et s'engage à le respecter

Article 1

Le supporter fait de chaque rencontre un moment privilégié, une fête, quelle que soit l'importance de l'enjeu et il contribue à l'ambiance positive dégagée par son groupe.

Article 2

Le supporter se conforme aux règles et il partage l'esprit du basket avec les nouveaux fans.

Article 3

Le supporter respecte la personnalité de chacun, son équipe comme les équipes adverses.

Article 4

Le supporter accepte les décisions de l'arbitre et fait preuve de fair-play.

Article 5

Le supporter reste digne dans la victoire comme dans la défaite, conscient de l'importance de l'image qu'il projette et de son comportement sur le public.

Article 6

Le supporter a un comportement exempt de tout reproche lors des déplacements, il évite les excès qui peuvent entraîner l'exclusion.

Article 7

Le supporter encourage les 5 joueurs sur le terrain à se surpasser pour gagner et par son enthousiasme il leur donne de l'énergie en vivant des émotions intenses, il est le 6^{ème} homme.

Article 8

Le supporter respecte les dirigeants, les joueurs, le club et les arbitres car ils partagent tous la même passion et il participe activement à la réussite générale.

Article 9

Le supporter se comporte en véritable ambassadeur du basket en aidant à faire respecter autour de lui les principes ci-dessus.

Article 10

Le supporter est fier de porter son «maillot de supporter» ailleurs comme à Genève et il se joint au groupe des Fan's pour toutes les rencontres ou il est présent

Son dynamisme est contagieux au sein du « FAN'S Club »

Pour le « Fan'sClub »

Le Supporter